

**Syndicat Mixte
Agence Landaise
Pour l'Informatique**

L'an deux mille quatorze, le 27 juin, le comité syndical de l'Agence Landaise Pour l'Informatique, dûment convoqué, s'est réuni au siège du syndicat sous la présidence de Monsieur Xavier FORTINON, président.

Présents :

Guy DUCASSE, Jean-Luc GUERLOT, Christian FILHASTRE, Soraya SOUGNEZ, Pascal REY, Roselyne LACOUTURE, Marion BERGINIAT, Stéphane BRETHERS, Jean-Paul BERNIER, Nathalie FRITZ, Catherine DEMEMES, Daniel BOURDENX, Virginie BERNAT, Henri EMMANUELLI, Xavier FORTINON.

Excusés et procurations :

Alain DUDON à Xavier FORTINON, Eric CANTON à Henri EMMANUELLI, Jean-Claude DEYRES à Roselyne LACOUTURE.

Absents excusés :

Marie-Pierre SENLECQUE, Pierre FROUSTEY, Bernard SUBSOL, Jean-Louis PEDEUBOY.

Date de convocation : 16 juin 2014
Secrétaire de séance : Xavier FORTINON
Présents : 15 ; votants 18 : dont 3 pouvoirs
Pour : 18

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 Élection du Président du Syndicat Mixte
- 2 Élection des Vice-Présidents du Syndicat Mixte
- 3 Élection de la commission d'appel d'offres
- 4 Désignation des délégués locaux au CNAS
- 5 Nouveaux adhérents à l'ALPI
- 6 Validation titulaire du marché logiciel de gestion des élections
- 7 Validation titulaire du marché plateforme de formation à distance (FOAD)
- 8 Questions diverses

**DÉLIBÉRATION N°01
ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

1er tour :

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs
Nombre de bulletins dépouillés : 18
Abstention : 0
Nombre de suffrages exprimés : 18

Monsieur Xavier FORTINON a obtenu 18 voix. Il ne sera pas procédé à un second tour.

Monsieur Xavier FORTINON, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour a été proclamé Président du Syndicat Mixte Agence Landaise Pour l'Informatique.

**DÉLIBÉRATION N°02
ÉLECTION DES VICE PRÉSIDENTS DU SYNDICAT MIXTE**

Après dépouillement des bulletins, les résultats sont les suivants :

- 1^{er} vice-président : candidature : Monsieur Jean-Louis PEDEUBOY

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs
Nombre de bulletins : 18
Abstention : 0
Nombre de suffrages exprimés : 18

M. Jean-Louis PEDEUBOY a obtenu 18 voix. Il ne sera pas procédé à un second tour.

M. Jean-Louis PEDEUBOY ayant obtenu la majorité absolue au premier tour a été proclamé 1^{er} vice-président du Syndicat Mixte Agence Landaise Pour l'Informatique.

- 2^{ème} vice-président : candidature : Madame Roselyne LACOUTURE

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs
Nombre de bulletins : 18
Abstention : 0
Nombre de suffrages exprimés : 18

Madame Roselyne LACOUTURE a obtenu 18 voix. Il ne sera pas procédé à un second tour.

Madame Roselyne LACOUTURE ayant obtenu la majorité absolue au premier tour a été proclamée 2^{ème} vice-présidente du Syndicat Mixte Agence Landaise Pour l'Informatique.

- 3^{ème} vice-président : candidature : Monsieur Jean-Paul BERNIER

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs
Nombre de bulletins : 18
Abstention : 0
Nombre de suffrages exprimés : 18

Monsieur Jean-Paul BERNIER a obtenu 18 voix. Il ne sera pas procédé à un second tour.

Monsieur Jean-Paul BERNIER ayant obtenu la majorité absolue au premier tour a été proclamé 3^{ème} vice-président du Syndicat Mixte Agence Landaise Pour l'Informatique.

- 4^{ème} vice-président : candidature : Monsieur Pascal REY

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs
Nombre de bulletins : 18
Abstention : 0
Nombre de suffrages exprimés : 18

Monsieur Pascal REY a obtenu 18 voix. Il ne sera pas procédé à un second tour.

Monsieur Pascal REY ayant obtenu la majorité absolue au premier tour a été proclamé 4^{ème} vice-président du Syndicat Mixte Agence Landaise Pour l'Informatique.

**DÉLIBÉRATION N°03
ÉLECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Après dépouillement des bulletins, les résultats sont les suivants :

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ :**

- **D'élire** la liste suivante pour composer la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent de l'ALPI :

- Président de la CAO : Monsieur Xavier FORTINON

Membres titulaires à voix délibérative	Membres suppléants à voix délibérative
• Madame SENLECQUE	• Monsieur DEYRES
• Monsieur PEDEUBOY	• Madame BERNAT
• Madame LACOUTURE	• Monsieur BRETHES
• Monsieur GUERLOT	• Monsieur BERNIER
• Monsieur REY	• Monsieur SUBSOL

**DÉLIBÉRATION N°04
DESIGNATION DU DELEGUE AU CNAS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉSIGNÉ :**

Monsieur Xavier FORTINON comme délégué élu du CNAS pour exercer les missions décrites ci-dessus.

**DÉLIBÉRATION N°05
NOUVEAUX ADHERENTS / RESILIATION**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ :**

- **De valider** les nouvelles adhésions qui entreront en vigueur à compter de l'arrêté préfectoral modificatif :

Nouveaux adhérents	Attributions obligatoires (extranet départemental et formations)	Maintenance matériel	Fourniture et production de logiciels	Haut-débit
SIVU Laglorieuse Bougue Mazerolles (06/03/2014)	x	x	x	
Commune de Saint-Martin-de-Seignanx (08/04/2014)	x	x	x	
ASA de DFCI de Saint-Justin (03/04/2014)	x	x	x	x

Résiliation adhésion à l'ALPI

SIPEP Côte Sud Angresse
SIVU du Luy Aval

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ :**

- **D'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°06
VALIDATION DU TITULAIRE DU MARCHE LOGICIEL DE GESTION DES ÉLECTIONS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ :**

- **D'approuver** le marché à venir avec la société COSOLUCE pour un montant estimatif de 132 285.74 euros HT sur 3 ans (avec maintenance de comprise)
- **D'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°07
VALIDATION DU TITULAIRE DU MARCHE FORMATION A DISTANCE**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ :**

- **D'approuver** le marché à venir avec la société LOGIPRO pour un montant estimatif de 220 520 euros HT sur 3 ans.
- **D'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

QUESTIONS DIVERSES :

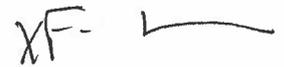
La mise en place de la plateforme à distance remplacera-t-elle les formations sur site dispensées aux agents des collectivités ?

Réponse : non, la formation à distance sera en parallèle et ne fera qu'enrichir l'offre de formation déjà existante.

L'adhésion à la plateforme de formation à distance aura-t-elle un coût supplémentaire en matériel pour les collectivités ?

Réponse : non, accès web et utilisation des réseaux AMI et du matériel de visioconférence déjà installé.

Levée de séance : 18 heures



**Le président de l'ALPI
Xavier FORTINON**